

CISSE INF'EAU N°13

Bulletin d'information du bassin de la Cisse

1er trimestre 2015



Votre Cisse Inf'eau change de style ... Après 2 ans et demi d'existence, et pour anticiper l'évolution de la chartre graphique du Syndicat (site internet, nouveau logo ...), le SMB CISSE vous propose cette nouvelle formule.

Edito du vice-président



C'est dans un esprit de concertation que cet hiver a débuté avec la rencontre de 90% des propriétaires d'ouvrages du bassin de la Cisse (moulins, déversoirs, clapets, etc...) afin de recenser les possibilités d'aménagement de leur ouvrage dans le cadre du prochain contrat de bassin mais aussi pour présenter l'opération « Rivières Ouvertes » .

Cette opération qui se veut expérimentale et basée sur le volontariat a eu pour objectif , sur la période du 1er décembre au 1 mars , de coordonner une ouverture des vannages en fonction des débits de la rivière afin de provoquer un desenvasement naturel du lit et faciliter la transition piscicole. Malheureusement, cette opération n'a pu se mettre en place pour des raisons qui vous seront expliquées dans cette présente lettre d'information.

Au cours de cette expérience, nous avons pu constater que le manque d'information et de communication avec les propriétaires ne permettait pas une compréhension claire des objectifs de continuité écologique attendus. Les rencontres de terrain nous ont permis dans la majeure partie des cas de lever cette incompréhension et de débloquer certains blocages. Pour preuve, 32 propriétaires d'ouvrages sur 41 possibles sont volontaires dans la démarche de notre opération « rivières ouvertes ».

L'enjeu des ouvrages sera un axe de travail important du prochain contrat de bassin pour accélérer l'atteinte du bon état écologique de nos masses d'eau. A ce titre, il est bon de rappeler que le SMBCSSE a pour vocation d'accompagner les propriétaires d'ouvrages dans la recherche de la meilleure solution possible dans l'objectif de répondre aux dispositions réglementaires via une aide technique & financière du contrat de Bassin.

Jean Michel LENA ,

Vice-président du SMB CISSE

Rapporteur de la commission « ouvrages hydrauliques & continuité écologique »



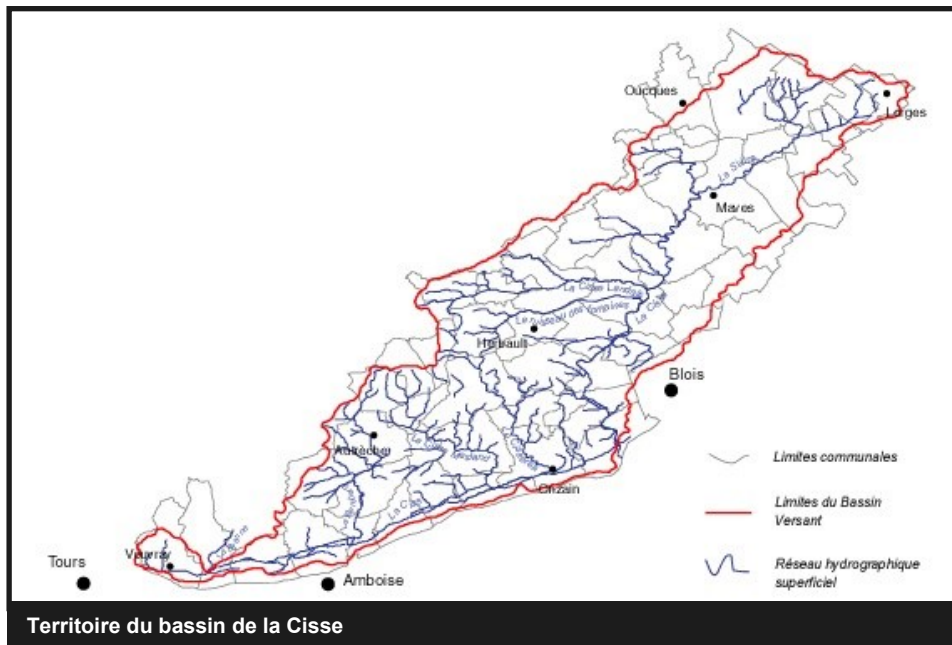
La Cisse Landaise (lieu-dit « Montigny ») -source concours photographiques

Dans ce numéro

- Le bilan sur l'élaboration du prochain contrat de bassin
- Le point sur la GEMAPI
- Les trophées de l'eau 2015
- La semaine des rivières 2015
- Focus sur l'ouverture des vannages
- La situation hydrologique du bassin
Evolution de la nappe de Beauce

CONTRAT TERRITORIAL DU BASSIN DE LA CISSE 2

2016-2020 : Un nouveau contrat de bassin pour poursuivre la dynamique



L'année 2015 déterminante

Le calendrier prévisionnel des études et des différentes réunions de préparations nous oriente vers une signature du CT 2 pour ses volets milieux aquatiques & zone humide pour début 2016.

Les volets pollutions diffuses & « objectifs 0 phyto » seront rattachés à ce contrat courant 2016 via un avenant, ceci étant expliqué par des durées d'études et de négociations avec les financeurs plus longues ;

L'année 2015 verra donc la mise en place d'une succession de comités techniques et de pilotages afin d'orienter les opérations et projets à inscrire dans le contrat ainsi que la DIG (Déclaration d'Intérêt Général) qui rendra d'utilité publique les travaux à réaliser.

Un contrat multithématiques

Comme pour le CT n°1, la deuxième édition du Contrat Territorial du bassin de la Cisse verra la mise en place de plusieurs volets d'actions afin d'appréhender tous les facteurs de détérioration des milieux aquatiques et ainsi pouvoir apporter des solutions pérennes.

Les différentes actions seront réparties de la manière suivante :

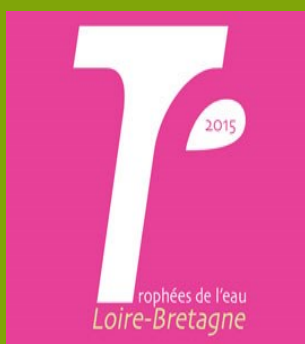
Afin d'aboutir à un contrat de bassin qui réponde au mieux aux problématiques du bassin, des rencontres sont actuellement organisées avec les riverains, les propriétaires d'ouvrages, administrations, partenaires techniques & financiers.



Les trophées de l'eau de l'Agence de l'eau

Les trophées de l'eau distinguent des actions exemplaires pour l'eau et les milieux aquatiques. Exemplarité des démarches, exemplarité des actions, exemplarité dans la recherche des partenariats.

L'objectif est de mettre en lumière des actions qui ont eu un impact réel et bénéfique pour la protection de l'eau. Ces exemples pouvant donner l'impulsion nécessaire à d'autres pour engager des projets similaires.



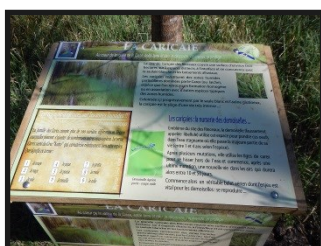
Platelage de la zone humide des Rinceaux (Molineuf - 41)

Les trophées de l'eau 2015

Pour cette candidature au trophée de l'eau, le SMB CISSE a choisi le projet de la zone humide des Rinceaux.

Ce site, d'une surface de 10ha a été réaménagé dans le cadre des travaux de restauration menés par le Syndicat. Un platelage permet désormais de contempler la diversité d'habitat sans mettre en danger cette zone si fragile. La connaissance étant le premier pas vers le respect, 10 panneaux pédagogiques favorisent l'apprentissage, le tout en s'amusant puisque une énigme apparaît à la lecture des panneaux.

Cette zone regroupe les grandes problématiques d'un bassin versant et permet ainsi au SMB CISSE de communiquer et d'expliquer des besoins de protections et de sauvegarde de nos milieux aquatiques.



LA GEMAPI



La GEMAPI, drôle de nom pour cette nouvelle compétence de gestion des milieux aquatiques et des inondations ... On essaie de vous l'expliquer en quelques lignes :

Contexte de la réforme

Cette GEMAPI est introduite par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM).

Pour sa partie GEMA (Gestion des Milieux Aquatique), elle vient répondre aux préconisations de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) qui fixait des objectifs d'atteinte du bon état écologique d'ici 2015, 2021 ou 2027 et qui dans l'état actuel des choses, ne seront pas respectés.

Pour sa partie PI (Protection des Inondations), elle est la conséquence des inondations récentes et qui ont démontré le manque de moyens et de coordination des collectivités sur cette problématique.

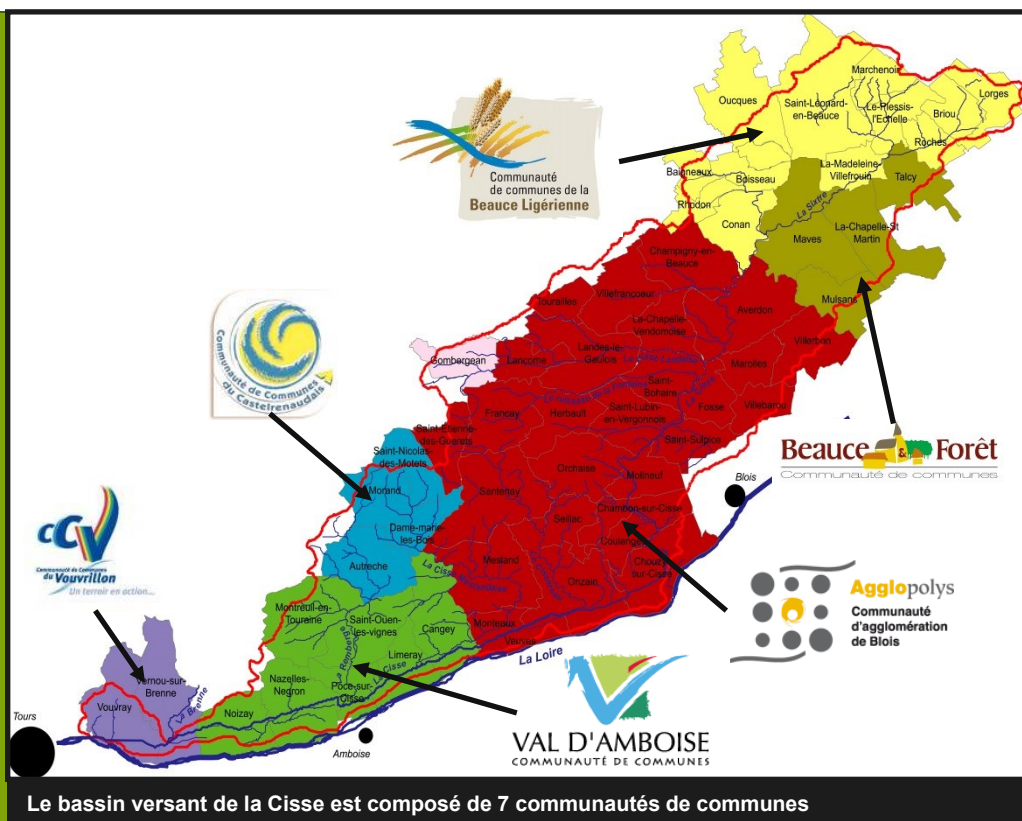
L'objectif est aussi de réduire le « mille-feuilles » territorial des compétences en matière de gestion des milieux aquatiques.

Transfert de compétences obligatoire

Les compétences GEMA & PI seront, dès le 1er Janvier 2018 (initialement prévu au 1er Janvier 2016 mais suite à de nombreux rebondissements entre l'Assemblée Nationale et le Sénat, cette date a été repoussée au 1er Janvier 2018), des compétences obligatoires des communes, ou en lieu et place les EPCI à fiscalité propre. Il semble que les communes ou EPCI pourront (ou devront)

Le territoire du SMB CISSE est couvert par 7 communautés de commune.

Conséquence direct de la GEMAPI, les 11 communes qui sont sur le territoire du bassin de la Cisse mais non adhérentes au SMB CISSE devront transférer obligatoirement compétence vers le Syndicat.



Les missions

Les missions encadrées par la GEMAPI sont les articles 1°,2°,5° et 8° du code de l'Environnement à savoir :

(1°) - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique;

(2°) - L'entretien & l'aménagement d'un cours d'eau ;

(5°) - La défense contre les inondations & contre la mer (DIGUE);

(8°) - La protection & la restauration des sites, écosystèmes aquatiques, zones humides et formations boisées ;

Ne sont pas incluses les autres missions inscrites au code de l'Environnement: approvisionnement en eau, maîtrise des eaux pluviales, lutte contre les érosions, lutte contre la pollution , animation-concertation & gestions des milieux aquatiques.

La taxe

Le mécanisme de service rendu(participation des riverains lors de travaux) actuellement mis en place dans les Contrats de Bassin sera remplacé par un système de taxe facultative & plafonnée à 40 € / habitant .

Cette taxe GEMAPI, aussi appelée AQUATAXE, est levée par la commune ou l'EPCI qui a transféré la compétence.

A ce jour, tout nous laisse à penser que chaque EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) pourra définir le montant de la taxe levée sur son propre territoire Pas facile de s'y retrouver!

L'avenir du SMB CISSE

Dès Juillet 2012, les 5 syndicats de rivière qui occupaient le territoire de la Cisse ont fusionnés pour ne former qu'une seule entité compétente pour la gestion des milieux aquatiques. L'objectif de la GEMAPI est de favoriser ce processus de fusion car la grande majorité des territoires ne sont pas encore organisés. Il apparaît donc peu probable de voir une communauté de communes ou d'agglomération conserver cette compétence sur son propre territoire , provoquant ainsi la « mort » du SMB CISSE (de plus que cette éventuelle décision devrait être validé à l'unanimité par le conseil syndical).

Le changement principal pour le fonctionnement du SMB CISSE, outre la modification des contributions (via l'AQUATAXE), concerne la représentativité des délégués . En effet, si cette compétence est transférée au SMB CISSE par les Communautés de Communes, les délégués actuels seront remplacés par des délégués communautaire .



Concertation

Réunions d'informations

Afin de permettre aux élus et délégués de chaque communes du bassin de bien appréhender cette GEMAPI & ses conséquences, des réunions d'informations vont être prochainement organisées par le SMB CISSE en lien avec les services de l'état.

De plus, des rencontres préparatoires sont prévues avec les présidents des EPCI concernés afin de pouvoir préparer ces évolutions de manière conjointe.

LA SEMAINE DES RIVIÈRES

2015,

ORGANISÉE PAR LA REGION CENTRE, EN LIEN AVEC LES SYNDICATS DE RIVIÈRES ET L'AGENCE DE L'EAU

Comme pour chaque édition, le SMB CISSE va proposer un ensemble d'animations tout au long de la semaine, voici un avant goût :

VISITE DU BASSIN DE LA CISSE

Rétrospective & Bilan sur les actions du Contrat Territorial n°1

Visite en bus et repas offert par le Syndicat



ANIMATION
spéciale élus ou associations
sur invitation

RANDONNÉE DE DÉCOUVERTE DE LA CISSE

Découverte des bords de la Cisse et la vie faunistique et floristique qui l'entoure. Randonnée encadrée par l'association de randonnée « Blois Bégon » et animations réalisées par le Syndicat et ses partenaires techniques.

GRATUIT
Tout Public

Un repas champêtre autour des produits issus du bassin de la Cisse sera offert (sous condition de réservation)



ANIMATION SCOLAIRE- CHANTIER ÉCOLE

Mise en place d'un chantier école sur la Remberge (affluent de la Cisse) avec les primaires.



ANIMATION
spéciale
scolaires

Pour cette édition 2015, la photo illustrant les supports de communication de la semaine des rivières est issue du bassin de la Cisse (photo ci-dessus).

Il s'agit d'un cliché pris par Mme VIORA lors du chantier école international regroupant 350 bénévoles sur la Cisse à AVERDON.



La Région Centre s'engage pour la préservation des rivières en signant des contrats de bassin avec les Agences de l'eau Loire-Bretagne, les Départements et les Syndicats de rivière. Ce partenariat permet de réaliser les travaux de restauration des rivières : renaturation, plantations, entretien de la végétation, effacement de barrages, installation de passes à poissons...

Pour assurer l'animation de ces actions, 62 emplois ont été créés et bénéficient du soutien de la Région Centre et des Agences de l'eau. Un véritable réseau d'ingénieurs, d'animateurs et de techniciens de rivière a ainsi pu voir le jour. Aujourd'hui, 20 contrats de bassin sont déjà signés et 33 autres sont en préparation. Au total ce sont près des deux tiers de la région qui sont couverts.

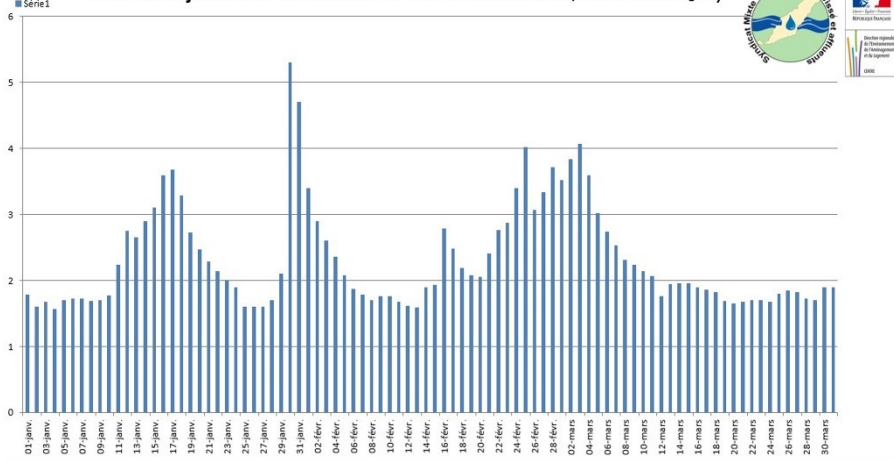
OPÉRATION « RIVIÈRES OUVERTES »

RAPPEL

La Cisse et ses affluents comptent 41 ouvrages de retenue mobiles. Jusqu'alors, aucune coordination n'a encadré l'ouverture de es vannages qui est réalisée de façon ponctuelle, souvent en réaction à des fortes montées d'eau. C'est donc pour répondre à ces problématiques que le SMB CISSE a souhaité, dès décembre dernier, accompagner les propriétaires d'ouvrages en mettant en place un protocole expérimental et volontaire d'ouverture coordonnée des vannages selon le protocole suivant :



Suivi débit journalier en m3/s sur le 1er trimestre 2015 (station Nazelles Négron)



BILAN

Malgré une adhésion importante au protocole (32 propriétaires / 41 possibles), les conditions climatiques ne nous ont pas donné la possibilité de mettre en place ce protocole avec les valeurs « seuils » de débit. En effet, comme le montre le graphique ci-après, les débits de la Cisse n'ont jamais atteint le niveau « seuil » des 3.72m3/s pendant 7 jours consécutifs. Les quelques pluies hivernales ont produits quelques pics de débits, mais rien de continu qui aurait pu déclencher le protocole .

ET APRES ?

Il semble que cette valeur « seuil » de débit soit trop élevé, pour cette hiver en tout cas. Cette valeur est issue de la moyenne des débits relevés sur les quinze dernières années.

Au regard de ce premier hiver expérimental et conscient de la nécessité d'une telle gestion pour le cours d'eau, l'expérience sera renouvelée dès le mois de décembre 2015 après une nouvelle concertation avec les propriétaires et partenaires techniques pour modifier les seuils de déclenchement.

Opération « rivière ouverte » :
Une opération - 4 objectifs



Qualité de l'eau



Prévention des crues



Migration piscicole



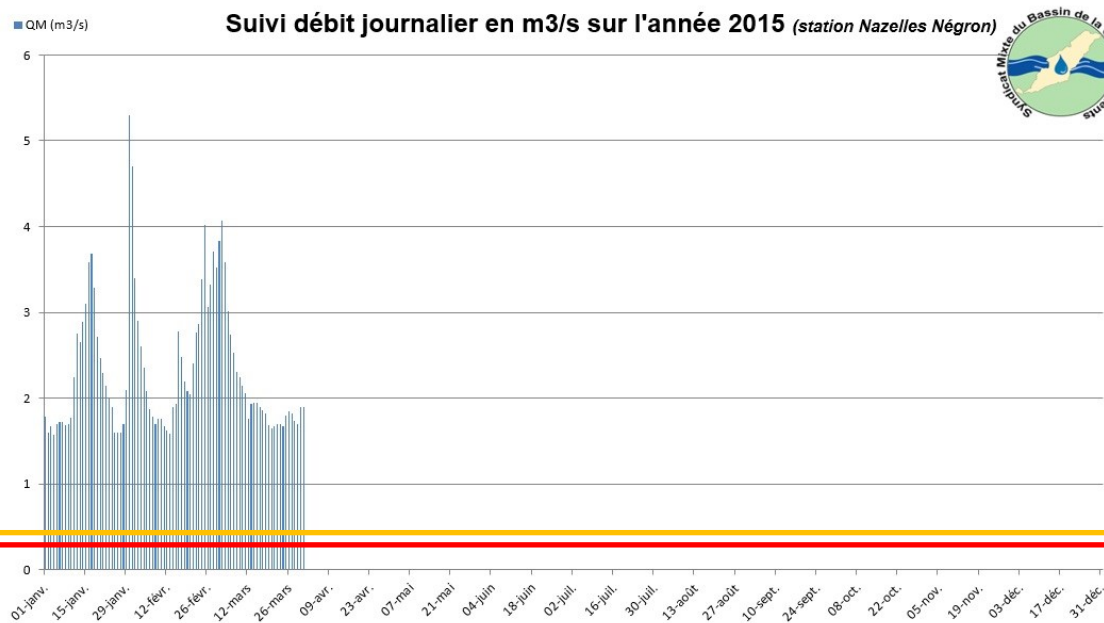
Auto-curage naturel

SITUATION HYDROGRAPHIQUE DE LA CISSE

ANNEE 2015



1ER TRIMESTRE 2015

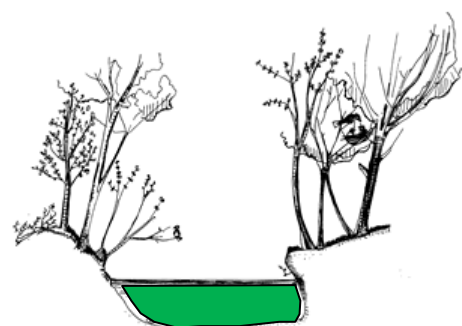


Débit au 31 MARS 2015 : 1,80 m³/s

DEBIT CRISE < 0,351 m³/s

0,351 m³/s < **DEBIT ALERTE** < 0,481 m³/s

DEBIT NORMAL > 0,481 m³/s



Quelques débits références :

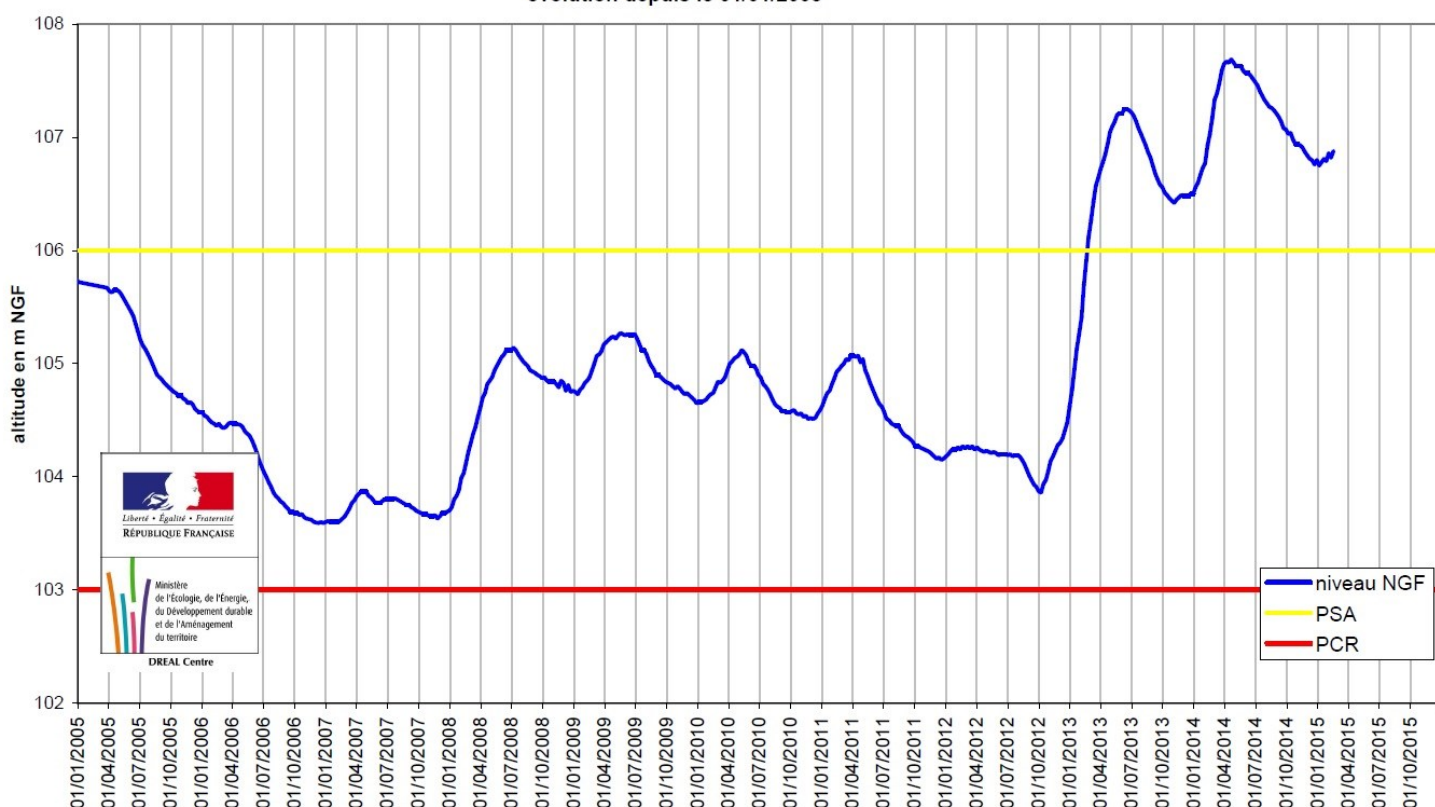
- Débit d'étiage : 0,7 m³/s
- Débit moyen : 2,4 m³/s
- Débit crue biennale: 16 m³/s
- Débit crue quinquennale 23 m³/s
- Débit crue décennale: 28 m³/s
- Débit crue vicennale: 33 m³/s

EVOLUTION DE LA NAPPE DE BEAUCE

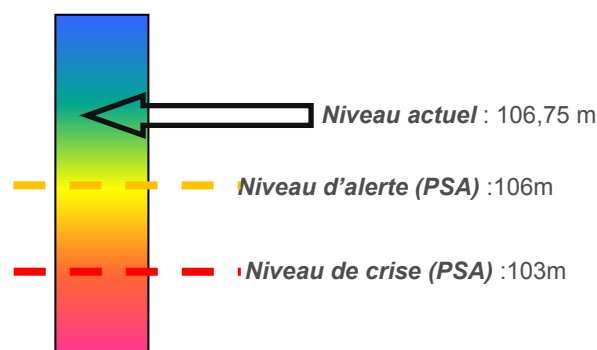
Le niveau de la Cisse est très influencé par le niveau de la nappe de Beauce. En effet, tout au long de l'année, la nappe de Beauce via des résurgences présentes sur le secteur de la Haute Cisse, contribue au niveau de la Cisse. Les étiages estivales de la Cisse sont présents plus rapidement que le niveau de la nappe baisse.

Indicateur piézométrique Beauce blésoise

(moyenne en m NGF des niveaux des piézomètres de Sérís, Villeromain, Oucques et Champigny-en-Beauce)
évolution depuis le 01/01/2005

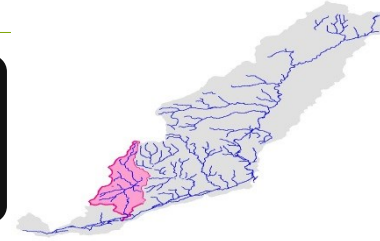


Nous observons un début d'hiver relativement sec, au contraire de la saison 2013-2014, ce qui ne permet pas une recharge optimale de la nappe. Le niveau est en baisse constante depuis le mois d'Avril 2014. Le parallèle peut être fait avec le débit de la Cisse puisque une partie de ce débit est apportée par la nappe de Beauce dans le secteur de la haute Cisse notamment. Ce début 2015 sera donc une période cruciale, puisque de manière générale l'apport lié aux précipitations et la recharge de la nappe sont limités dès le début du printemps.



Zoom sur ...

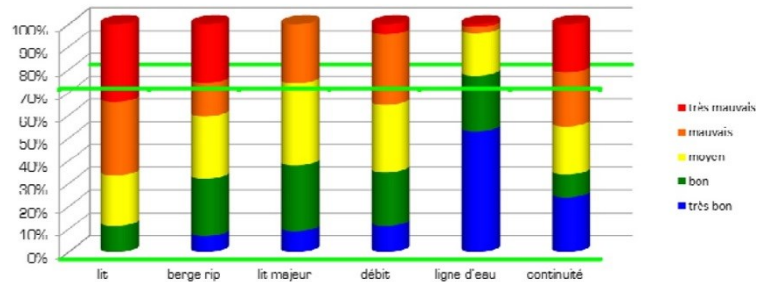
La Remberge



Chiffres clés

- ⇒ Masse d'eau d'une superficie de **68 km²**;
- ⇒ **17 km** de rivière;
- ⇒ **5 communes** bordent ce cours d'eau ;
(Autrèche / Montreuil-en-touraine / St Ouen-les-vignes / Pocé-sur-Cisse / Nazelles-Négron)
- ⇒ Débit moyen de **229 L/s**
- ⇒ Pente moyenne de **1,64 ‰** (Rappel, pente moyenne de la Cisse 1‰)
- ⇒ Cours d'eau de **2^{eme}** catégorie

Niveau d'altération de l'habitat de la masse d'eau de la Remberge



Pour répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, chaque compartiment doit atteindre le bon état écologique d'ici 2021 (schématisé par la barre verte)



LA REMBERGE

Caractéristiques

Située au Nord-Est du département d'Indre-et-Loire, le bassin versant de la Remberge est constitué sur ses 2/3 par un plateau agricole puis par une vallée boisée bordée par de nombreux jardins et notamment par un secteur très urbanisé avant de rejoindre la Cisse.

Qualité de l'eau


La qualité global des eaux de la Remberge est bonne en amont de St Ouen-les-vignes puis moyenne en aval en raison d'une forte augmentation des teneurs en nitrites .

Intérêt piscicole

La Remberge est un cours d'eau de seconde catégorie. Cependant , il s'agit d'un domaine salmonicole avec pour espèce père la truite fario. Des secteurs de frayères sont notamment observés en amont de St Ouen les vignes. Les derniers relevés piscicoles démontrent une baisse de la population de truite mais une augmentation d'une autre espèce sensible : l'Anguille.

Objectif CT2

Le délai d'atteinte du bon état écologique pour cette masse d'eau est fixée pour 2021 . L'objectif du SMB CISSE pour ce prochain contrat sera de travailler sur la problématique des ouvrages ainsi que sur la diversification des écoulements de la Remberge



Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse
4 rue du Bailli , 41 190 HERBAULT

Secrétariat : 02.54.46.25.78 / smbcisse@orange.fr

Technicien : 06.46.67.49.68 / v.bahe-smbcisse@orange.fr

Directeur : 06.71.03.64.17 / l.cognard-smbcisse@orange.fr

Ligne éditoriale : Valentin
BAHE /Ludovic COGNARD

Rédaction/édition/mise
en page : Valentin BAHE

Cette lettre d'information
est réalisée en lien avec
les membres de la com-
mission communication
Tout droit réservé – crédits
photos : SMB CISSE



s'inscrire
à la newsletters

Cette lettre d'information, éditée trimestriellement, a pour objectif de communiquer sur toutes les actualités, du bassin de la Cisse.

Pour le moment, la diffusion de cette lettre est réalisée par voie informatique.

Si vous souhaitez recevoir ce « Cisse Inf'eau », vous pouvez nous renvoyer ce coupon par mail ou par courrier (voir coordonnées ci-dessus).

Mr ou Mme..... , résident sur la commune de

.....souhaite recevoir le Cisse Inf'eau sur ma boîte

email :

.....@.....

